Par courriel

Montréal, le 7 décembre 2021

### Objet: Demande d'accès à l'information - 200778837

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 3 novembre 2021, concernant l'adresse suivante : Arrelle Extermination, 1758, rue Galt, Montréal (Québec).

Vous trouverez sur le lien ci-dessous les documents demandés;

https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accesinformation-DR/Es2A9RpgNuNEs5gRsxpkckoBQzHwdzSLarXQ f0n7cxR0w?e=zZB4ed

#### Il s'agit de :

- 1. Rapport d'inspection, 19 décembre 2018, 4 pages.
- 2. Avis, 7 décembre 2018, 3 pages.
- 3. Rapport d'inspection, 17 décembre 2018, 15 pages.
- 4. Permis relatif aux pesticides, 17 juin 2020, 1 page.
- 5. Permis relatif aux pesticides, 17 juin 2020, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, le dossier 500-61-393823-142 relève de la cours du Québec, district judiciaire de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous référons à l'organisme suivant :

1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6 (Situé entre les stations de métro Champ-de-mars et Place d'Armes) Tél :514 393-2721 Fax :514 873-4760

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca">dr06acces@environnement.gouv.qc.ca</a>.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.qc.ca Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🖼 🖼

### RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Montréal

1	Identification				
	de l'intervention : 201		<b>début :</b> 13 h 00	Heure de fin : 14 h 50	
	rvention effectuée par	: Art. 53-54		1.4	
Acco	ompagné par :			<u> </u>	- + ☑ so
1.1	Demande				□so
		200420954	Type de dema	nde: Programme de contr	
					OIC .
	jet de la demande :		des pesticides (étudiants) - Vol	et vente au detail B1/B2	
1.2	Intervention				
1.2		301355972	Type d'interven	tion: Intervention étudian	to (terrain)
		7820-06-01-01976-00	Nº de docum		te (terrain)
R			- Gilles Arrelle - Galt, Montréal	***************************************	
	at de l'intervention.	voiet vente au detail b1/b2	- diles Arrelle - dait, Moritrear		
		and the second s			<b>i</b> + •
2	Lieu concerné par l'int				11 - +
1	Nom du lieu Nom usuel du lieu				
ŀ	Nº du lieu		Type de lieu :	commerce	
Ī	Localisation du lieu		ue Galt		
		Montréal (Québec) H4E			
	Coordonnées géograp	hiques du lieu (GÉO NAD 83	degrés décimaux): 45,46	2661512900:-73,5877770086	500
3	Intervenant du lieu				11 - +
3	intervenant ou neu	Implication dans le	Adresse postale	Nº intervenant	Nº de lieu
#	Nom	lieu	(si différente du lieu)	SAGO	SAGO
1	Monsieur Gilles	Propriétaire	1758, rue Galt	22103790	53540480
•	Arrelle	Propriétaire	Montréal (Québec) H4E 1J	2 22103730	33340480
4	Condition météo				□ so
Des	cription: froid et en	neigé			☐ Précisions
5	Personne rencontré	e (R) / contactée (C)		J†	- + □so
#	RC	Nom	Fonctio	n _Nº_	le télénhone
1		Keven Lesage	Salarié	Bur Art. 5	3-54
5.1	Mode d'identification	on			
But	expliqué :	☑ oui	☐ non	□ s. o.	
Mod	le d'identification :	☑ verbale	☐ preuve de sta	ntut	
But	expliqué à/Identification	on faite auprès de : Keven Le	esage		
					nicerio de processo por porte de la composición de la composición de la composición de la composición de la co
6	Plainte				☑ so
<u> </u>					
7	Photo numérique				□ so
Non	nbre de photos prises s	ur le terrain : 22	Nombre de photo	s intégrées au rapport : 0	
Tou	tes les photos intégrées	à ce rapport ont été prises	par Philippe Breton avec un ap	pareil photo de type Samsun	g Galaxy S8.
			a la Directive sur la gestion des	-	mémoire de
l'ap <sub>l</sub>	pareil est demeurée en	ma possession jusqu'au tran	sfert des photos originales sur	ie serveur central.	
Les	photos sont conservées	sur le  ou les répertoires séc	urisés suivants :Art. 23-24		
Phili	ppe\inspections réalisé	es\Arrelle Extermination			
-			MINI Z	.,	
Tou	tes les photos apparaiss	sant au présent rapport sont	une fidèle représentation de c	e que J'ai vu sur les lieux de l	inspection.
	Madie tia			14	4 17
7.1	iviodification appor	tée aux photos numériques		<b>↓</b> ↑	- + ☑ so

•	Caille dliatemen		ELE HERMAN	NEW YORK BY	E NO ET DE SPOOR				14	Billian de	00.00	
8	Grille d'interver	ition annexee				T'tour	Maria avalarila		<b>↓</b> ↑	-	+	□so
1	Numéro 1				Grille d'insp	Titre ection	R-1 et R-2					
	-				ornic a map	CCLIOI	1010102					
9	Autre pièce ann	exée au rapport							<b>1</b> ↑	-	+	☑ so
10	Équipement uti	lisé							<b>†</b>		+	☑ so
11	Échantillon								<b>↓</b> ↑		+	☑ so
12	Mise en contex	te	A THE SECOND									□so
Interv	vention réalisée da	ans le cadre du pro	gramme de d	contrôle es	stival des pes	sticide	s, volet vente au	détail.				
13	Description de l	'intervention										
voir g	rille d'inspection	en annexe										
14	Várification con	nplémentaire à l'i	stomontion	an san a		1	ON AUDIO FOR	0.0830	i pole	0000	81.18	☑ so
14	vernication con	ipiementane a i i	itervention			1000						<b>E</b> 30
15	Conclusion									STEET	17 18	
16	L'entreposage la température L'affichage de boîte Des pesticides	changé de forme des pesticides se fe extérieure était se numéros d'urger de classe 4 sont e	ait dans un ca de -3°C et les nce n'est pas n vente-libre	abanon à l' pesticides visible de à porter d	extérieur sou sous forme l puis l'entrée le mains des	umis a liquide du lie clients	ux variations de te e était gelés eu d'entreposage,	empératu				
20	Lvaladiloli de le	Gidvite des cons	.quences ues	manquen	nemes consta	ites			+1			<b>L</b> 30
17 Art. 3					Telebook.						10.33	
Rédig	gé par :Art. 53-54					For	nction : Étudiant					
Signa	ture :					Da	te de signature :	17 de	rem)	ne i	201	8
18	Vérification du ra	pport d'intervent	ion						150 5		IIS (AB	□so
POST PROPERTY.	ouvé par : Iris Lafo		Control of the late of the lat	A STATE OF THE STATE OF			Fonction : Chef d	'équipe		2000	100	<b>—</b> 30
	iture :	Model	0				Date:	7-12	-10	1		
Comr	mentaires :								1			
			1									

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec

# Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de la vente des pesticides Titre de la grille : Vente au détail de pesticides B1/B2

No de la grille : 1

		ection: 21 novembre 2018	N° intervention: 301355972						
Nom	du lieu :	Arrelle Extermination	1	Nº du lieu	: 535404	480			
Pern	nic								
		ermis : Gilles Arelle Adresse du titula	iro du no	rmis · 17	58 Galt	Montréal			
				re du permis : 1758 Galt, Montréal : 2020-07-12					
			······	.0-07-12					
	gorie : B,		B2, C5						
Régi	on émettr	ice: 06							
<u> </u>	* C* 4								
	ificat			•					
		ertificat : Keven Lesage	lors de l'						
	e : Salarié	Téléphone:			ellulaire	e: 			
Num	iéro de cei	rtificat : 401706377 Sous-catégorie :	A, B1, B2	2, CD5					
Date	d'expirat	ion du certificat :							
Titu	laina du ac	ertificat : Annie-Chantal Mayo Rencontré(e)	lawa da II	inanaatia					
	e : Salarié		iors de i		ellulaire				
		Téléphone:			enulaire	÷ :			
	w	tificat: 401574553 Sous-catégorie:	B2						
Date	d'expirat	ion du certificat : 2022-03-09				****			
ъ.	4_3_66	*							
Poin	ts de vérif	ication			T				
Nº	Réf.	Description de la vérification	C	NC	Résult SO	at NV	Note		
Lais	ur les nes	ticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente					Note		
201	L.34	ticiaes et regionient sur les permis et les certificats pour la vente	Ct i dtiii.		pesticia				
1	L.36	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides					П		
1	r.12	offerts en vente.			<u></u>		Ц		
	r.13								
2	L.45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat							
		approprié en nombre suffisant.							
3	L.48	Aviser le ministre de tout changement rendant les renseignements					$\boxtimes$		
		fournis pour obtenir le permis inexacts.  Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans							
4	L.49 ·	l'établissement.							
	L.50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne							
5	L.30	titulaire d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée.			Ш		L		
6	L.62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe							
	L.81	sur demande.							
7	L.83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.							
Code		n des pesticides							
8	5 al.1	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas					$\boxtimes$		
· · · · · ·	partie 1	susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.							
9	5 al.1	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans	;   X						
	partie 2	l'environnement.  Section applicable au B1 seulement							
		Section applicable aux B1 et B2	<del>-</del>						
***************************************		Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des	,	T					
15	21	services prévus (classes 1 à 4).	`				$\boxtimes$		
		Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides	;						
16	23	supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations				$\boxtimes$			
		de l'article 24 du Code.							
17	25	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 avec ingrédient actif de l'annexe 1 destiné à l'application sur				П			
1 /	23	le gazon.			Ш		<b>—</b>		
		Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage	;				·		
		regroupant plus d'un contenant sauf s'ils sont utilisés en tant :							
		1. qu'attractif ou répulsif d'insecte;							
19	26 al. 2	<ol> <li>qu'insecticide pour le traitement des animaux domestiques;</li> </ol>	$\boxtimes$						
		3. que piège-appât à insecte ou à rongeur;							
		4. qu'insectifuge;							
		5. que larvicide contrôlant les insectes piqueurs.							
	26 al. 3	Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage					<del></del> 1		
20	partie 1	regroupant plus d'un contenant qui ne porte pas le même numéro			Ц				
		d'homologation.		-		1			

Poin	ts de véri	fication							
Nº	Réf.	Description de la régissation	Résultat						
	Rei.	Réf. Description de la vérification		NC	SO	NV	Note		
21	26 al. 3 partie2	Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant dont le volume ou le poids total dépasse 1 litre ou 1 kg.							
22	27	Interdiction de vendre les pesticides des classes 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure et classe 3A).		$\boxtimes$			$\boxtimes$		
		Section applicable au B2 seulement							
18	26 al. 1	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant.	$\boxtimes$						

## Inventaire des pesticides en vente libre

-Art. 23-24	<u>Nom</u>	<b>Homologation</b>	Classe	<u>C</u>	<u>NC</u>
AII. 23-24	d pour chasser les pigeons et les moineaux	13686	4		$\boxtimes$
	secticide maison et jardin	15488	5	$\boxtimes$	
		30418	5	$\square$	
	sse insecticide en aérosol	25413	5	$\boxtimes$	
	insectes	27016	5		
	t rechargeable pour souris	31500	4		$\square$

Nº	Note						
3	'entreprise a changé de forme juridique, sans en aviser le ministre dans les délais prescrits.						
8	L'entreposage des pesticides se fait dans un cabanon à l'extérieur soumis aux variations de température : Lors de l'intervention la température extérieure était de -3°C et les pesticides sous forme liquide était gelés						
15	L'affichage des numéros d'urgence n'est pas visible depuis l'entrée du lieu d'entreposage, elle est obstruée par une pile de boîte						
22	Des pesticides de classe 4 sont en vente-libre à porter de mains des clients						

BEC 2018-06-21 4

Québec 🖼 🖼

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 7 décembre 2018

#### AVIS

Arrelle Extermination 1758, rue Galt Montréal (Québec) H4E 1J2

N/Réf.:

7820-06-01-01976-01

401759020

Objet: Lettre d'avertissement de pesticides

Madame, Monsieur,

Lors de la vérification réalisée le 21 novembre 2018 par un étudiant de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation à savoir :

• Etant titulaire d'un permis pour l'application de pesticides en extermination, ne pas avoir informé le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de ce permis.

Loi sur les pesticides, article 48 al. 1

- Ne pas avoir apposé <u>bien en vue</u> et à proximité de l'entrée du lieu d'entreposage des pesticides de classe 3 et 4, une affiche indiquant la liste des services prévus avec leur numéro de téléphone.
  - Code de gestion des pesticides, article 21
- Étant titulaire d'un permis de vente de pesticides de catégorie B, ne pas avoir placé les pesticides de classe 4 offerts en vente de manière à ce que les clients ne puissent se servir eux-mêmes.

Code de gestion des pesticides, article 27

...2

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) - H1T 3X9 Téléphone : 514 873-3636 Télécopieur : 514 864-1990

Internet: <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca">http://www.environnement.gouv.qc.ca</a>
Courriel: cceqmontreal@environnement.gouv.qc.ca

Avoir appliqué, à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements visés, un pesticide autre qu'un biopesticide ou un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe 2 du Code de gestion des pesticides. Le produit Art. 23-24 pour le contrôle des fourmis et dont l'ingrédient actif est l'abamectine n'est pas un produit pouvant être utilisé dans les garderies.

Code de gestion des pesticides, article 32 al. 1

- Étant titulaire d'un permis de sous-catégorie C5 qui entrepose un pesticide de classe 3 non préparé ou non dilué, ne pas l'avoir entreposé dans un lieu doté d'un aménagement de rétention. Code de gestion des pesticides, article 18 partie 1
- Ne pas avoir disposé, sur le lieu de préparation ou de chargement d'un pesticide de classe 3, 4 ou 5 de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides lors de ces opérations et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé.

Code de gestion des pesticides, article 38 al. 1

- Étant titulaire d'un permis de sous-catégorie C5 ne pas avoir effectué la préparation, le chargement ou le déchargement dans un appareil d'application d'un pesticide de classe 3 dans un aménagement de rétention.
   Code de gestion des pesticides, article 69
- Ne pas avoir entreposé les pesticides dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.
   Code de gestion des pesticides, article 5 al. 1 partie 1
- Ne pas avoir indiqué, sur une mangeoire contenant des grains traités avec un avicide offerts aux oiseaux, la mention du Centre Antipoison du Québec et son numéro de téléphone.
   Code de gestion des pesticides, article 53 al. 2
- Étant titulaire d'un permis de la catégorie C, ne pas avoir indiqué, pour chaque transaction comportant l'achat d'un pesticide des classes 1 à 3A, tous les renseignements prévus sur le registre de vos achats, à savoir le numéro de permis de votre entreprise, la classe provinciale et le numéro d'homologation des pesticides achetés.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 49 al. 2

• Étant titulaire d'un permis de la catégorie C, ne pas avoir indiqué, pour chaque transaction relative à des travaux comportant l'utilisation d'un pesticide des classes 1 à 4, tous les renseignements prévus sur le registre d'utilisation, à savoir le numéro de permis <u>valide</u> de votre entreprise.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 50 al. 2

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M Art. 53-54 ou Mme Iris Laforme *respectivement* aux numéros de téléphone 514 873-3636, poste 320 ou 450 661-2008 poste 304.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

IL/pb/yek

Iris Laforme Chef d'équipe Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



### RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Montréal

1 1	dentification										
	e <b>l'intervention</b> : 201		Heure de début : 13	<b>h</b> 00	Heure de fin	: 14 h 50					
	ntion effectuée par	:Art. 53-54		×							
Accomp	pagné par :	,				<b>↓</b> ↑	-	+	☑ so		
1.1	Demande							Sile de Sil			
		200420055					^1-		□ so		
		200420955		Type de demand		me de contr	oie				
Objet	de la demande :	P1 - Programme de	contrôle des pestici	des (étudiants) - Volet	t exterminateu	r C5/D5					
1.2 l	ntervention						and in other	99,90			
Ethonomicon (Ka		301355840		Type d'intervention	on: Interven	tion étudian	te (ter	rain)			
		7820-06-01-01976	-00	Nº de docume			(10)	,			
But	de l'intervention :	Volet exterminate	ur C5/D5 - Arrelle Ext	ermination - Galt, Mo	ntréal						
		Total externimates	ui 05/25 / ii ciic Ext	Communication Contraction							
2 Lie	eu concerné par l'int	tervention						<b>↓</b> ↑	_ +		
1	Nom du lieu		ination					+1			
-	Nom usuel du lieu		mation	i.							
	Nº du lieu			Type de lieu : co	mmerce						
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1758 rue Galt										
_	. , ,	Montréal (Qué			54540000 -0						
Co	oordonnées géograp	hiques du lieu (GE	O NAD 83 degrés dé	cimaux): 45,4626	61512900:-73,	5877770086	500				
3 I	Intervenant du lieu							<b>↓</b> ↑	- +		
	intervenant du neu	Implication da	ns lo A	dresse postale	Nº into	rvenant					
#	Nom	lieu		(si différente du lieu) SAG			Nº de lieu SAGO				
1	Monsieur Gilles	Propriétaire	,	1758, rue Galt	2210	3790	53540480		100		
	Arrelle	Proprietaire	Montré	al (Québec) H4E 1J2	2210	15790	5.	33404			
4	Condition météo								□so		
4	Condition meteo								L 50		
Descrip	tion: Froid et en	neigé					[	☐ Pre	écisions		
			*								
5	Personne rencontré	e (R) / contactée (	c)			↓↑	-	+	□so		
# F	R C	Nom		Fonction			de télé		e		
1 [	<b>Z</b>	Keven Lesage	е .	Salarié		Bur.:514 7	65-92	50			
		INCOME DE LA COMPANION DE LA C						** ** ** **			
5.1	Mode d'identification										
The second secon	wode a lacitimeatic	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,									
But exp		oui ⊡		non		☐ s. o.					
				☐ non ☐ preuve de statu	ıt	☐ s. o.					
Mode	oliqué :	☑ oui ☑ verbale			ıt	□ s. o.			-		
Mode o	oliqué : d'identification : oliqué à/Identificatio	☑ oui ☑ verbale			ıt	□ s. o.			<b>M</b> so.		
Mode o	oliqué : d'identification :	☑ oui ☑ verbale			ıt	☐ s. o.			✓ so		
Mode of But exp	oliqué : d'identification : oliqué à/Identificatio	☑ oui ☑ verbale			ıt	□ s. o.			☑ so		
Mode of But exp	oliqué : d'identification : oliqué à/Identification Plainte	☑ oui ☑ verbale on faite auprès de									
Mode of But exp	oliqué : d'identification : oliqué à/Identification Plainte Photo numérique e de photos prises s	oui verbale on faite auprès de ur le terrain : 22	: Keven Lesage	☐ preuve de statu	ntégrées au ra	pport :	g Galax	ky S8.	□ so		
Mode of But exp  6  7  Nombre Toutes L'origin	oliqué : d'identification : oliqué à/Identification Plainte Photo numérique e de photos prises so les photos intégrées al de ces photos a ét	oui verbale on faite auprès de  ur le terrain : 22 à ce rapport ont é té conservé confor	: Keven Lesage té prises par Philippo mément à la Directiv	□ preuve de statu	<b>ntégrées au ra</b> reil photo de ty notos numériqu	pport: 5			□so		
Mode of But exp  6  7  Nombro Toutes L'origin l'appare Les pho	pliqué : d'identification : pliqué à/Identification Plainte  Photo numérique e de photos prises so les photos intégrées al de ces photos a ét eil est demeurée en	oui verbale on faite auprès de  ur le terrain : 22 à ce rapport ont é té conservé conforma possession justo sur le ou les réper	té prises par Philippe mément à la Directiv qu'au transfert des pl	Nombre de photos in Breton avec un appare e sur la gestion des photos originales sur le	<b>ntégrées au ra</b> reil photo de ty notos numériqu	pport: 5			□so		
Mode of But exp  6  7  Nombre L'origin l'appare Les pho Philippe	pliqué : d'identification : pliqué à/Identification Plainte  Photo numérique e de photos prises so les photos intégrées al de ces photos a ét eil est demeurée en ptos sont conservées e\inspections réalisé	oui verbale on faite auprès de  ur le terrain : 22  à ce rapport ont é té conservé conforma possession jusc sur le ou les réper es\Arrelle Extermin	té prises par Philippe mément à la Directiv qu'au transfert des pl toires sécurisés suiva nation	Nombre de photos in Breton avec un appare e sur la gestion des photos originales sur le	ntégrées au ra reil photo de ty notos numériqu serveur centra	pport: ype Samsun ues. La carte	mémo	oire d	□ so e		

8	Grille d'intervention	n annexée			11	-	+	□so
#	Numéro	,	Titro					
1	1		Grille d'inspec	ction C5-D5				
2	*							
9	Autre pièce annexé	e au rapport			11	-	+	□so
#	Type de pièce	Numéro		Titre				
1	Document	2		gnement au REQ pour Gille A				
2	Document	3	État de renseignem	ent au REQ pour 9361-7611 C	luébe	c Inc.		
10	Équipement utilisé				<b>1</b> ↑	-	+	☑ so
11	Échantillon		Angelia program		<b>1</b> ↑	-	+	☑ so
12	Mise en contexte						30	□so
Inte	rvention réalisée dans	le cadre du progran	nme de contrôle estival des pestici	des, volet exterminateur.				
13	Description de l'inte	ervention				nos		III A STATE OF THE PARTY OF THE
	grille d'inspection en a							
VOII	grille d ilispection en a	imexe						
14	Vérification complé	émentaire à l'interv	ention					☑ so
15	Conclusion				1231	THE STATE OF	eut.	ansie i
		orme en tout point	à la règlementation en vigueur.					
	-conformités constatée							
	-		r facture est incomplet, il y manqu					
			nisseurs et /ou de l'entrepris la cla		homo	logat	tion.	
		-	lassé chronologiquement mais par e est incomplet, il y manque :	r tournisseur.				
	_		entreprise, l'ancien numéro de per	mis de l'entreprise s'y retrouv	ve.			
			nistre de changements qui ont re			urnis	s pou	r obtenir
	leurs permis, à sa							
		treprise a changé de						
			rrelle NEQ : 2242759530	17				
			611 Québec Inc. NEQ : 117286167 ôt sont susceptibles d'altérer les pe		leurs	étiaı	uettes	, à savoir
			te était sous le point de congélatio					,
			nt pas dotés d'aménagement de ré					
			st obstrué par du matériel en entr					
			des déversements sur le lieu de pr es n'est pas fait en aménagement (					
			ition d'AVERT 360A # 27897 conte		a gest	ion c	des fo	urmis en
	garderie.							
			ion incomplète : Le numéro de per	rmis de l'entreprise est manqu	uant a	insi c	que la	mention
			de son numéro de téléphone.	'antronrisa sait :				
			vente-libre dans le présentoir de l' orgeable pour souris	entreprise soit.				
	#31686; Art. 23-		chasser les pigeons et les moinea	ux				
		,						
16	Évaluation de la gra	avité des conséque	nces des manquements constatés		11	-	+	☑ so
17	Recommandations				0100	Total Control	BALL	San Principle
Art.								
Réd	ligé par :Art. 53-54			Fonction : Étudiant				
Sigr	nature :			Date de signature : 17 de	Leen	ho	201	8
				1700	200		UUI	•

16 Vermication du rapport d'intervention	□SO
Approuvé par : ris Laforme	Fonction : Chef d'équipe
	Date: 008-13-19
Commentaires:	

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec

## Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides Titre de la grille : Secteur de l'extermination C5 / D5 No de la grille : 1

Perm	is							
		is : Gilles Arrelle	Adresse du titulaire du per		758 rue (	Galt, Montr	éal	
	<del></del>	s: 401595841	Date d'expiration : 2020-0	7-12				_
	gorie : C, B		Sous-catégorie : C5 ,B2					_
Régio	n émettrice	: 06						
Certi	ficat							
		icat : Keven Lesage	Rencontré(e) lors de l'i	nspect	ion			
Titre	: Salarié		Téléphone :		Cellulaiı	е:		
Nume	éro de certif	cat: 401706377	Sous-catégorie : A, B1, B2,	CD5				
Date	d'expiration	du certificat : 2022-12-18						
Titul	aire du certi	icat : Sylvain Senez	Rencontré(e) lors de l'i	inspect	ion			$\neg$
	: Salarié	icat . Sylvani Schez	Téléphone :Art. 53-54		Cellulaiı	·e :		
Nume	éro de certif	cat: 401684920	Sous-catégorie : CD5			_		
Date	d'expiration	du certificat : 2023-05-29		···				<b>-</b>
		icat: Annie-Chantal Mayo	Rencontré(e) lors de l'i					_
	: Salarié	401554550	Téléphone : Art. 53-54		Cellulaii	·e:		_
		cat: 401574553	Sous-catégorie : B2					
Date	d'expiration	du certificat : 2022-03-09						
Point	s de vérifica	tion						
N°	Réf.	Description de la vé	rification			Résultat		
		les et, Règlement sur les permis et les certij		C	NC	so	NV	Note
1	L. 34 et 36	Permis de catégorie et sous-catégorie approprié						
2	. L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titula nombre suffisant.						
3	L. 46 r. 49	Le titulaire du permis de catégorie C ou D tient pesticides des classes 1 à 3.	un registre complet des <u>achats</u> de		$\boxtimes$			
4	L. 46 r. 50	Le titulaire du permis de catégorie C tient un re pesticides des classes 1 à 4.	gistre complet d'utilisation des		$\boxtimes$			$\boxtimes$
5	L. 46 r. 51	Le titulaire du permis de catégorie D tient un repesticides de classes 1 à 3.	gistre complet d'utilisation des			×		
6	L. 46 r. 50 et 51	Chaque inscription faite au registre d'utilisation permis de la catégorie C ou D est signée par le ou surveillé les travaux.	des pesticides du titulaire d'un titulaire du certificat qui a exécuté	$\boxtimes$				
7	L. 47 r. 52	Le titulaire du permis de catégorie C ou D cons période de 5 ans suivant la date de la dernière is		$\boxtimes$				
8	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant obtenir le permis inexacts.	es renseignements fournis pour		$\boxtimes$			
9	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en	vue dans l'établissement.	☒				
10	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées pa certificat de catégorie et sous-catégorie appropr						
11	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son	certificat et l'exhibe sur demande.	$\boxtimes$				
12	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'ir	specteur.	$\boxtimes$				
	de gestion d	es pesticides  Entreposage dans un lieu où les conditions amb	iantes ne cont nas suscentibles					T_
13	5 al.1 partie 1 5 al.1	d'altérer le pesticide, son contenant ou son étique	uette.					
14	partie 2	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesti l'environnement.  Aménagement de rétention pour chargement et						
15	12	Amenagement de retention pour chargement et préparés, non dilués (seulement pour réservoir				$\boxtimes$		
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'entreposage certifié conforme par la Croplife av		$\boxtimes$				
16	15 -	Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 100 m de catégories 1 ou 2, sauf si entreposage certifié co avril 2003.						

1 011110	s de vérific	ation			A.M.		
N°	Réf.	Description de la vérification	C	NC	Résultat SO	NV	Note
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.					
17	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	$\boxtimes$				
18	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	$\boxtimes$				
19	18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. (pour les D5, applicable seulement si ≥ 100 kg ou 100 L et > 15 jours consécutifs).		$\boxtimes$			
20	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides et pour procéder, le cas échéant au nettoyage des lieux – classes 1, 2 et 3.	$\boxtimes$				
21	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).		$\boxtimes$			
22	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.				$\boxtimes$	
23	25	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 avec ingrédient actif de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon.	$\boxtimes$				
24	26 al.1	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant.	$\boxtimes$				
25	26 al.2	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en émballage regroupant plus d'un contenant sauf s'ils sont utilisés en tant :  1. qu'attractif ou répulsif d'insecte;  2. qu'insecticide pour le traitement des animaux domestiques;  3. que piège-appât à insecte ou à rongeur;  4. qu'insectifuge;  5. que larvicide contrôlant les insectes piqueurs.					
26	26 al.3 partie 1	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant qui ne porte pas le même numéro d'homologation.	$\boxtimes$				
27	26 al.3 partie 2	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant dont le volume ou le poids total dépasse 1 litre ou 1 kg.	$\boxtimes$				
28	27	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).		$\boxtimes$			$\boxtimes$
28	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	$\boxtimes$				
30	29	Interdiction d'application d'un pesticide à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	$\boxtimes$				
31	31 et 68	Il est interdit d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe I sur les surfaces gazonnées. (vérifier les insecticides pour les C5-D5).	$\boxtimes$				
32	32	Seul un biopesticide ou les ingrédients actifs de l'annexe II peuvent être appliqués à l'intérieur ou à l'extérieur des CPE, garderies et des écoles primaires et secondaires.					
		Effectué par un titulaire de permis C5 et précédé d'une application de pesticides visés à l'article 32 au moins 7 jours avant : - la cyfluthrine pour contrôler les insectes volants, rampants, des denrées alimentaires, du bois sous certaines conditions. Avis de 24 heures.	$\boxtimes$				
33	32.1	Effectué par un titulaire de permis C5 :  - la D-phénothrine ou la tétraméthrine pour détruire les nids de guêpes, de frelons ou d'abeille.  Avis de 24 heures.					
		Effectué par un titulaire de permis C5 et utilisé sous forme solide dans des pièges ou contenants empêchant tout contact avec l'être humain et ceux-ci sont fermés à clé:  - le bromadiolone ou la brométhaline avec le benzoate de dénatonium pour contrôler les rongeurs.  Avis de 24 heures.	$\boxtimes$				
34	33	L'application d'un biopesticide ou d'un pesticide visé à l'article 32 et à l'article 32.1 paragraphe 1 et 2, doit s'effectuer en dehors des périodes de services de garde ou éducatifs.  Délai:  d'au moins 8 heures sans reprise de ces services ou activités dans le lieu traité;  d'au moins 12 heures pour cyfluthrine sans reprise de ces services ou activités dans le lieu traité.	$\boxtimes$				
		activites dans ie neu traite.					

BEC 2018-06-18 5

Point	s de vérifica	ition					
Nº	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
• 1	22010	-	С	NC	so	NV	Note
		Préparation des pesticides à plus de 100 m d'un prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.				$\boxtimes$	
		Préparation des pesticides à plus de 30 m d'un prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.				⊠	
36	36	Préparation et application de pesticides conformément à l'étiquette.	$\boxtimes$				
37	37	Utilisation d'un système anti-retour d'eau lors de la préparation de pesticides.			$\boxtimes$		
38	38	Disponibilité de l'équipement et du matériel pour faire cesser fuite ou déversement (incluant ceux de nettoyage du lieu souillé), sur les lieux lors de la préparation ou le chargement d'un pesticide.  (Identifier les équipements disponibles dans la note).					
39	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	$\boxtimes$				
40	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle					
41	42	Interdiction d'effectuer un traitement aérosol de pesticides dans un bâtiment qui sert d'habitation, sauf au moyen d'une bonbonne pressurisée.	$\boxtimes$				
48	43	Mise en place, dès le début du traitement aérosol, d'une affiche lorsque la quantité de pesticides à appliquer est déterminée en fonction du volume du lieu à traiter ou lorsque l'étiquette du pesticide prévoit un délai pendant lequel l'accès au lieu est interdit après son application.					. 🗆
43	44	L'affiche doit mesurer 21,5 cm sur 28 cm, être placée bien en vue, résister aux intempéries et contenir les renseignements exigés.				$\boxtimes$	
44	50 al. 1 par. 1	Interdiction d'appliquer un pesticide à moins de 100 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 1 ou 2 ou pour production d'eau de source ou minérale.					
45	50 al. 2 par. 1	Interdiction d'appliquer un pesticide à moins de 3 m de tout autre site de prélèvement d'eau.				$\boxtimes$	
46	53	Les grains avec un avicide doivent être disposés dans une mangeoire munie d'un dispositif empêchant le vent d'emporter ces grains.		$\boxtimes$			
47	Chargement et déchargement de pesticides dans un appareil d'application doivent s'effectuer dans un aménagement de rétention pour les titulaires d'un permis C5 ou D5.			$\boxtimes$			
48	70	Les titulaires d'un permis C5 ou D5 doivent prendre toutes les mesures pour éviter de contaminer une surface ou un objet qui ne doit pas être traité. S'assurer qu'aucun animal de compagnie ne soit exposé.  Eviter les infiltrations du pesticide à l'intérieur du bâtiment lors d'application de pesticides à l'extérieur.					
49	71	Les titulaires d'un permis C5 ou D5 doivent placer une affiche à tous les accès de la superficie traitée après toutes applications de pesticide fait à l'extérieur.					
50	72	L'affiche doit mesurer 12.7 cm sur 17.7 cm et placer bien en vue.  Doit contenir les renseignements exigés.					

Inventaire des pesticides en vente libre

Art. 23-24	Nom	Homologation	Classe	<u>C</u>	NC
AII. 23-24	o-bird pour chasser les pigeons et les moineaux	13686	4		
	re insecticide maison et jardin	15488	5	$\boxtimes$	
		30418	5		
	mousse insecticide en aérosol	25413	5	$\boxtimes$	
	tue-insectes	27016	5		
	appât rechargeable pour souris	31500	4		

BEC 2018-06-18 6

Notes	s sur les vérifications					
Nº	Note					
3	Registre d'achat non-conforme; classé par fournisseurs, certaines informations sont manquantes sur les factures pour constituer un registre d'achat, soit : numéro de permis de l'achateur, classe provinciale, numéro d'homologation					
4	Le registre d'utilisation de l'entreprise est incomplet, il y manque : le numéro de permis valide de l'entreprise, l'ancien numéro de permis de l'entreprise s'y retrouve.					
8	L'entreprise a changé de forme juridique, sans en aviser le ministre dans les délais prescrits.					
13	L'entreposage des pesticides se fait dans un cabanon à l'extérieur soumis aux variations de température : Lors de l'intervention la température extérieure était de -3°C et les pesticides sous forme liquide était gelés					
19	Les pesticides de classe 3 et 4 non-préparé et non-dilué en entreposage ne sont pas doté d'un aménagement de rétention					
21	L'affichage des numéros d'urgence n'est pas visible depuis l'entrée du lieu d'entreposage, elle est obstruée par une pile de boîte					
28	Des pesticides de classe 4 sont en vente-libre à porter de mains des clients					
32	M. Lesage m'a affirmé utiliser de l'Avert 360A contenant de l'Abamectine pour contrôler les fourmis lors d'application en garderie.					
38	Aucun matériel pour la gestion des déversements sur le site de préparation des bouillies pesticides					
46	M. Lesage m'a affirmé que l'étiquette que l'entreprise appose sur ses mangeoires contenant des grains avicides ne mentionne pas le centre antipoison et son numéro de téléphone et ne mentionne pas le numéro de permis de l'entreprise,					
47	Le chargement des appareils d'application n'est pas fait en aménagement de rétention.					

BEC 2018-06-18 7



Art. 23-24

Art. 53-54

Rapport de photo Arrelle Extermination - Gilles Arrelle



Art. 23-24

Art. 53-54

21 novembre 21018



Art. 23-24

Art. 53-54



Art. 23-24

Art. 53-54

Rapport de photo Arrelle Extermination - Gilles Arrelle



Art. 23-24

Art. 53-54

Rapport de photo
Arrelle Extermination - Gilles Arrelle
Art. 23-24

Art. 23-24

Art. 53-54



Art. 53-54

Art. 53-54



Art. 23-24

Art. 53-54

21 novembre 21018

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec 2

# PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES Loi sur les pesticides

~		
		7820-06-01-08762-00
ÉTABLISSEMENT	Numéro de permis	
9361-7611 Québec inc. (Arrelle Extermination)	401928852	
Adresse du lieu : 1758 rue Galt	Numéro de l'intervenant	
Montréal (Québec) H4E 1J2	Y2195219	
	Numéro du lieu	
	53540480	

DATE DE FIN DE VALIDITÉ 12 janvier 2024

**TITULAIRE DU PERMIS** 9361-7611 Québec inc. 1758, rue Galt Montréal (Québec) H4E 1J2

CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S)		10000 10000		
B2 - Vente au détail des pesticides	s de la classe 4			

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE	17 juin 2020	Heline + 10 trace
<u> </u>		POUR LE MINISTRE

COPIE DE L'ÉMETTEUR

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec

# PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES

## Loi sur les pesticides

7820-06-01-08762-001

ÉTABLISSEMENT	Numéro de permis
9361-7611 Québec inc. (Arrelle Extermination)	401928867
Adresse du lieu : 1758 rue Galt	Numéro de l'intervenant
Montréal (Québec) H4E 1J2	Y2195219
	Numéro du lieu
	53540480
	Date de fin de validité
	12 janvier 2024

TITULAIRE DU PERMIS 9361-7611 Québec inc. 1758, rue Galt Montréal (Québec) H4E 1J2

CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S)						
C5 - Travaux rémunérés - Application pour extermination d'un pesticide des classes 1 2 3 4						
, and the second						

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE	17 juin 2020		Heline Froteau
		_	DOLIR LE MINISTRE

COPIE DE L'ÉMETTEUR